

## SURVEILLANCE PERSONNE ALCOOLIQUE...PAR QUI?

---

Par Profil supprimé Postée le 04/04/2016 13:34

Bonjour

Mon papa est alcoolique depuis de très nombreuses années. Il a déjà fait la démarche d'aller voir des associations, de faire des cures...il tient quelques mois à chaque fois mais replonge de plus belle.

Ce n'est vraiment pas évident à vivre.

Il était jusqu'à présent en couple mais petit à petit ma belle-mère a pris de la distance et ne va maintenant plus le voir.

Le problème est que ma sœur est déjà allée le voir à l'improviste et s'est rendue compte que lorsqu'il est alcoolisé il ne bouge pas de son canapé sauf pour s'acheter ses bouteilles de whisky! Il urine directement par terre dans le salon, ou sur lui sur le canapé!

Il est déjà arrivé deux trois fois que ma belle mère le trouve étalé par terre en état inconscient et il avait donc été pris en charge par les pompiers. Puis souvent c'était un "déclencheur" pour qu'il reprenne ses médicaments ou se relance dans une énième cure.

Maintenant qu'elle ne va plus le voir je ne sais pas qui pourrait le "surveiller" car nous habitons à plus d'une heure de chez lui et il ne répond pas au téléphone lorsqu'il est dans cet état là. Donc nous n'avons pas de nouvelles de lui durant plusieurs mois à chaque fois, par exemple on n'a plus de nouvelles depuis deux mois et demi actuellement.

Pourriez-vous m'orienter pour me dire si certaines asso ou personnes peuvent effectuer une surveillance de mon papa car j'ai peur qu'il décède en tombant et se cognant quelque part...

Merci de votre réponse car j'avoue être totalement perdue

Cordialement

Mélanie

---

### Mise en ligne le 06/04/2016

Bonjour,

Nous comprenons votre inquiétude en ce qui concerne la situation de votre père. Il boit depuis de nombreuses années et, vivant seul maintenant, vous craignez qu'il ne soit en danger lorsqu'il est alcoolisé.

Vous souhaitez que quelqu'un puisse le "surveiller", à savoir passer voir régulièrement si tout va bien car vous habitez loin. En ce qui concerne un accompagnement éventuel par un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (certains assurant des visites à domicile, mais cela reste exceptionnel), il faudrait dans un premier temps que votre père fasse une démarche vis-à-vis d'un tel centre. S'il est suivi, peut-être pourra-t-il, en fonction de sa situation, bénéficier de visites à domicile dans le cadre de sa prise en charge. Les adresses de ces centres sont disponibles via le lien indiqué en fin de message.

En-dehors de ce contexte-là, et suivant son âge, sa situation, votre père peut éventuellement bénéficier d'une aide aux personnes âgées, par le biais des services sociaux de sa commune. Les démarches sont donc à faire auprès de sa commune de résidence.

Avoir un proche qui boit est source de nombreuses inquiétudes et préoccupations pour l'entourage. On peut être tenté de trouver tel ou tel aménagement, solution, pour apaiser telle ou telle crainte (aller voir si tout va bien de temps en temps, par exemple). Mais on reste finalement très impuissant quant à la suite des choses, et au désir ou pas, du proche, de se faire aider. C'est pourquoi il est important de trouver du soutien pour soi également si l'on sent que cela devient top difficile à porter. Les CSAPA décrits précédemment reçoivent les personnes de l'entourage autant que celui ou celle qui boit. N'hésitez pas à les contacter.

Pour d'autres informations, ou tout simplement pour en parler de vive voix avec l'un de nos écoutants, vous pouvez nous appeler au 0980 980 930 (Alcool Info Service, appel non surtaxé et anonyme depuis un poste fixe, anonyme, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Cordialement.

---

### En savoir plus :

- Adresses utiles du site Alcool info service